

# Déclaration de la FSU pour le CTSD du mardi 11 mars 2019



Alors que le Ministre de l'Éducation Nationale fait la promotion de sa loi « pour une École de la confiance », la situation n'a jamais été aussi tendue dans les établissements scolaires du Cher et du pays tout entier. Les grèves d'établissements se multiplient, les enseignants témoignent des dures réalités du terrain sur les réseaux sociaux et dans la Presse. Les mouvements #pasdevague, #jesuisenseignant, #stopmépris ou encore les stylos rouges ont fleuri depuis l'été dernier et les revendications sont simples mais sans appel : plus de protection, plus de reconnaissance et un meilleur salaire. Ainsi, peut-on dire sans avoir à réfléchir très longtemps que la confiance est rompue avec le Ministère. A l'ensemble de ces mouvements, le Ministre apporte lui aussi une réponse très simple : l'article 1 de la loi « pour une École de la confiance » qui met en place un droit de réserve. Aux revendications des enseignants, le Ministre répond finalement par une répression d'une violence rare : la fin de leur liberté d'expression sous couvert d'exemplarité et de « lien de confiance » avec l'institution. Cela ne peut que nous rappeler la réponse faite suite à l'agression d'une de nos collègues, agression filmée, pour laquelle notre Ministre avait répondu par l'interdiction de l'usage du téléphone portable en classe. En effet, nous l'avons bien compris, il ne faut pas faire de vague.

A côté de cela, le Ministre crée un comité d'évaluation de l'École nommé par lui, pour lui, afin d'évaluer lui-même son travail et ses établissements. Le CNESECO, institution indépendante, disparaît parmi tant de libertés, bafouées par notre gouvernement. Car évidemment, il n'y a aucun moyen scientifique de montrer que les réformes du Ministère sont positives, aucune commission indépendante ne pourrait démontrer que mettre des drapeaux français, européens, les paroles du refrain de la Marseillaise et des cartes de France aurait un impact positif sur nos élèves. De la même manière, aucune commission indépendante ne pourrait légitimer les réformes sur le BAC et sur le Lycée. Le CNESECO l'avait bien compris et dans son rapport sur le bac avait été sans appel : seules des épreuves

terminales, suffisamment nombreuses et variées permettent l'accès au supérieur de l'ensemble des classes sociales. C'est pourtant ce que les autres pays de l'Union Européenne ont peu à peu mis en place. Les réformes des Lycées et du Bac, au contraire, inégalitaires et élitistes, mettent à mal la démocratisation de notre système éducatif. Elles ne se justifient que par une volonté de réduire les dépenses publiques et par un mépris des élèves et des personnels.

Du côté du premier degré, les directeurs d'Écoles demandaient une reconnaissance de leurs fonctions et une rémunération à la hauteur du travail qu'ils fournissaient. Le Ministre répond par leur disparition et la mise sous tutelle des Écoles Primaires par les Collèges.

Du côté de la Fonction Publique, ce n'est guère mieux. Le gouvernement prévoit de mettre fin aux compétences du paritarisme et plus pernicieusement au statut de la Fonction Publique. Le recours accru aux contractuels, l'esprit de management insidieux et l'opacité en termes de mobilité et de promotion, mettent fin à l'esprit de la Fonction Publique et ouvrent nos services publics au monde de l'entreprise. Quant au dialogue social, il est réduit à néant depuis le début du quinquennat. Le gouvernement conçoit les organisations syndicales et les instances dans lesquelles elles siègent comme des chambres d'enregistrement. Parce qu'il préférerait des syndicats muets qui n'auraient le droit d'intervenir que pour flatter son ego et applaudir à des réformes rétrogrades voire réactionnaires, le gouvernement prévoit de détruire le paritarisme, à peine les élections professionnelles passées. Mais nous ne nous laisserons pas faire.

C'est pour toutes ces raisons que la FSU, aux côtés du se-UNSA, du SGEN CFDT, de Sud Education, de la CGT Educ'Action appelle à la grève le 19 mars et annoncera toute une série d'actions.

La rentrée 2019 s'annonce, dans le Cher, avec une stagnation du nombre de compléments de services (une centaine tout de même) et un bilan création/suppression de postes nul. Cette répartition est une conséquence logique des moyens présentés lors du précédent CTSD. Elle est également logique dans un contexte où, rappelons-le les classes dépassent trop souvent l'effectif trop important de 25 élèves. De plus, la situation des compléments de service n'est toujours pas satisfaisante. 50% des compléments de services sont prévus à plus de 30 min entre établissements. 8 services sont partagés sur 3

établissements ce qui accroît encore plus les difficultés pour ces enseignants de s'intégrer dans des équipes, de suivre les élèves dans de bonnes conditions et de pouvoir mener une vie personnelle normale. On peut ajouter à cela que depuis la réforme du Collège, les enseignants subissent une difficulté supplémentaire car l'organisation des enseignements est différente de collège en collège, notamment avec l'absence de repères dans les programmes pour chaque niveau. La mise en place de la réforme du Lycée conduira également à la préparation de plusieurs niveaux et cours à la fois (jusqu'à 5). Toutes ces situations conduisent de plus en plus de collègues à nous contacter pour nous faire part de leurs difficultés. Difficultés personnelles, difficultés à suivre des logiques de progressions qui ne sont pas les leurs, perte de liberté pédagogique, fatigue croissante et impression de passer leurs journées de travail sur les routes... Il ne faut pas oublier également que selon les disciplines et les horaires, les compléments de services apportent des contraintes différentes. Par exemple, une discipline qui a un nombre d'heures par niveau important devra se dérouler sur plusieurs journées impliquant des déplacements plus fréquents. Dans votre tableau de prévision de répartition des compléments de service, nous pouvons encore voir qu'un collègue est envoyé à 40 min de son établissement pour un complément de service d'une heure. Quelle cohérence derrière ce complément de service ? De la même manière, plusieurs compléments de service sont prévus à plus d'une heure de route ! Ces situations ont des répercussions importantes sur la vie professionnelle et sur la vie privée des enseignants

La FSU, organisation majoritaire parmi les personnels, dénonce à nouveau le recours encore trop fréquent aux compléments de service qui devraient pourtant avoir un caractère exceptionnel. Nous revendiquons deux heures de réduction pour l'exercice dans plus d'un établissement ou site dont l'un au moins est dans une commune autre que celle de l'établissement d'affectation. Nous désirons également le cumul des réductions possibles ainsi qu'une limite maximale en temps de transport et en distance entre affectation et complément de service.